

2012_A159

OBJET : Zones d'activités - ZAC communautaire de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2011)

Le 25 octobre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy, Chemin des Vertus à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BURLÉ Christian - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - QUARANTA Alain - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VEYRUNES Bernard - VILLEVEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : AREZKI Alain suppléé par MENGEAUD Julien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude - BONTHOUX Odile donne pouvoir à BRAMI Héliot - BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard - CASSAN René donne pouvoir à SANGLINE Bruno - CIOT Jean-David donne pouvoir à GUINIERI Frédéric - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DECARA Yannick - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FOUQUET Robert donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - JONES Michèle donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MICHEL Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à GARÇON Jacques - NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à CHORRO Jean - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BENON Charlotte - PIERRON Liliane donne pouvoir à TAULAN Francis - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale - TERME Françoise donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à GALLESE Alexandre - VENEL Gérard donne pouvoir à VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BUCKI Jacques - CANAL Jean-Louis - CURINIER Erick - GOURNES Jean-Pascal - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi/Zones d'activités

Objet : ZAC Communautaire de la Burlière à Trets – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2011)

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La réalisation de la première tranche de la ZAC de la Burlière à Trets a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires par décision du Bureau du 29 septembre 2010, par le biais d'une concession d'aménagement. Il s'agit de présenter le compte rendu annuel d'activités 2011 du concessionnaire à la Collectivité.

Exposé des motifs :

Dans le cadre du traité de concession de la ZAC de la Burlière, le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;
- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;

- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Il est également demandé au concessionnaire de mettre en œuvre une démarche de qualité environnementale sur l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni 1 fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir, relatant l'état d'avancement des différentes missions confiées au concessionnaire et leurs conditions de mise en œuvre, les procédures nécessaires à l'opération engagées et leur état d'avancement, les incidents éventuels (contentieux...).
- un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la démarche environnementale de l'opération,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Depuis septembre 2010, la SPLA Pays d'Aix Territoires a donc entamé les missions qui lui sont dévolues. Le rapport présenté au Conseil d'Administration de la SPLA du 11 avril 2012 présente le CRAC 2011.

Il est important de rappeler que dans le cadre de la concession d'aménagement, la SPLA s'est vu confier la réalisation d'une première tranche de 10,9 ha de la ZAC de la Burlière. La ZAC, créée par délibération du 26 juin 2009, représente en effet au total 23 ha (y compris la résidence hôtelière).

Cette première tranche doit permettre prioritairement l'accueil d'entreprises locales et plus spécifiquement celles installées sur le secteur René Cassin. Ces délocalisations permettront ainsi de réaménager le secteur Cassin pour du logement dans le cadre de la restructuration et de l'extension du village programmées dans la ZAC Communautaire Centre Ancien de Trets. Parallèlement, des activités commerciales peuvent aussi trouver leur place sur cette première phase.

L'activité du concessionnaire pour l'année 2011 s'est concentrée sur la maîtrise du foncier de l'opération, et les négociations ont avancées de manière notable. Un compromis de vente a été signé pour la parcelle CH75 au prix des domaines. Les autres négociations menées en 2011 ont permis de concrétiser des compromis en 2012.

Des propriétaires situés dans l'emprise de la ZAC mais hors périmètre concédé ont également manifesté leur volonté de vendre leurs biens. Dans l'état actuel du traité de concession, la SPLA ne peut acquérir tous ces terrains. La question de la modification du périmètre de concession pour le caler au périmètre de la ZAC devra être débattue et tranchée dans le courant de l'année 2012.

Au niveau des études préalables et règlementaires, l'élaboration du dossier de réalisation, avec le programme des équipements publics, et du dossier loi sur l'eau ont bien avancé. Par ailleurs, conformément aux termes du traité de concession les documents sont élaborés sur la totalité du périmètre de ZAC et le dossier de réalisation devra être approuvé par l'instance décisionnelle compétente de la CPA.

Concernant le bilan prévisionnel actualisé pour l'année 2011 comparé au bilan approuvé l'année dernière, les principaux postes qui ont évolués sont les suivants :

- Travaux : Suite à une réévaluation des travaux d'aménagement réalisé par le BET de la SPLA, le montant prévisionnel de la viabilisation de la ZAC est augmenté de 550 000 €HT. En effet, un linéaire de voirie complémentaire est prévu, notamment pour amorcer les voies de la seconde tranche de la ZAC. Par ailleurs, une participation financière a été intégrée dans le bilan pour le raccordement à la RD6.
- Foncier : Le bilan prévisionnel initial avait pris comme valeur foncière unitaire d'acquisition 30 € HT/m², soit 10 € HT/m² de plus que la moyenne des estimations de France Domaine de l'époque. Dans le bilan ci-joint, les dépenses d'acquisitions diminuent de 628 500 € pour tenir compte des éléments aujourd'hui intégrés dans les différents accords, promesses ou actes de vente en cours.
- Charges financières : Suite à la délibération de la CPA en date du 3 novembre 2011, une avance de trésorerie de 4 200 000 € a été accordée à la SPLA, ce qui permet de diminuer les charges financières de plus de 360 000 €.

Ainsi, le nouveau bilan fait apparaître un solde positif de 338 693 €HT.

Pour rappel, la participation du concédant est définie dans l'article 28.3 du traité de concession et est constituée par :

- l'apport en nature par le concédant des terrains dont il est propriétaire pour un montant de 227 963 € ;
- un apport en numéraire total de 1.200.000 €. Le traité stipule que cet apport sera versé à part égale lors des quatre premières années d'exécution de la concession. Les deux premiers versements, de 300 000 € chacun, ont été effectués en 2010 et 2011. Eu égard au solde positif présenté en 2011, la participation sera révisée pour le paiement du solde de la participation.

Après approbation du CRAC, le troisième versement pourra être réalisé. Les terrains, objet de l'apport en nature, seront cédés au concessionnaire, conformément au traité de concession, suite à l'adoption d'une délibération de la CPA présentée à l'occasion d'un prochain Bureau.

Vous trouverez ci-joint les bilans établis par la SPLA reprenant le bilan 2011 adopté à l'occasion du vote du CRAC 2011, le réalisé 2010 et 2011, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
VU la délibération n°2004-A180 du Conseil communautaire du 25 juin 2004 déclarant d'intérêt communautaire la création d'une zone d'activité économique à Trets et l'extension de la Burlière ;
VU la délibération n°2007-A451 du Conseil communautaire du 14 décembre 2007 décidant le lancement de la procédure de ZAC et le lancement de la concertation ;
VU la délibération n°2009-A106 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 créant la ZAC ;
VU la délibération n° 2010_B432 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 concédant l'aménagement de la première tranche de la ZAC de la Burlière à la SPLA ;
VU le CRAC 2011 de la première tranche de ZAC de la Burlière ci-joint,
VU l'avis de la Commission de Développement Economique du 7 juin 2012 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 11 octobre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2011) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à la réalisation de la première tranche de la ZAC de la Burlière à Trets ;
- **DIRE** que le montant de la participation de la CPA pour l'année 2012 s'élève à 300.000 € et que cette dépense sera imputée sur la ligne de crédit 17344 Fonction 90 Nature 20422 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Depuis l'approbation du CRAC 2010 par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 Avril 2011, la SPLA Pays d'Aix Territoires a poursuivi les missions d'aménageur figurant dans le contrat de concession approuvé le 29 Septembre 2010.

1/ Note de synthèse

⇒ FONCIER

Il s'agit d'un point fondamental de cette opération, la problématique foncière étant particulièrement complexe.

Ainsi, la propriété ROUBAUD, 4 ha environ au coeur de l'opération, a été acquise à 30 € du m². Ce prix est conforme aux accords Ville de Trets/Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix/SPLA Pays d'Aix Territoires lors de l'établissement du bilan prévisionnel d'origine sur la ZAC.

La propriété HABERT a été acquise en Avril 2012. L'acquisition a été réalisée au prix des Domaines soit 574.000 €, maison comprise.

La propriété AUDRIC est également en passe d'être acquise (1 ha environ) au prix de 25 €/m².

Les discussions avec les propriétaires riverains du Chemin de la Burlière vont être couronnées de succès au prix des Domaines, moyennant quelques travaux de plantations qui seront effectués dans le cadre de l'aménagement dudit chemin.

Les discussions avec la famille DIDIER, qui avaient bien avancé, ont été stoppées devant l'impossibilité d'obtenir, pour diverses raisons, l'accord des deux frères. Nous étudions donc la possibilité de réaliser une première tranche en dehors des parcelles DIDIER.

Les discussions avec BRICOMARCHE avancent elles aussi normalement, BRICOMARCHE étant demandeur d'aménagements au droit de son accès et son parking et ayant intérêt à ce que l'on crée une desserte devant son magasin et non derrière celui-ci.

Enfin, pour poursuivre les discussions amiables (DIDIER, BRICOMARCHE) et démontrer la détermination de la collectivité, la procédure de DUP est maintenue.

Par ailleurs, deux parcelles situées hors du champs de compétence de la SPLA Pays d'Aix Territoires mais dans le périmètre de la ZAC, les propriétés MARROC et ROYERE, peuvent être acquises :

- ⇒ MARROC est vendeur à 16 € le m², hors indemnité du fermier pour 4 ha de terrain soit un prix très intéressant.
- ⇒ ROYERE est vendeur à 25 € le m² pour 1 ha environ et serait prêt à acquérir un terrain aménagé pour y implanter son entreprise.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été saisie sur ces acquisitions qu'elle devra financièrement porter dans les conditions d'intervention actuelles de la SPLA.

Si l'accord est confirmé, la question d'un avenant au contrat de concession portant sur l'intégralité de l'opération pourrait se poser.

⇒ PROCEDURES- ASPECT TECHNIQUE

Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est quasiment achevé et devrait être déposé en 2012. L'enquête publique se déroulera ensuite et le dossier peut être approuvé mi 2013.

Parallèlement, le BET BATTIER établit le PRO et le DCE d'une première tranche pour laquelle les décisions de notre concédant en matière foncière sont déterminantes. Les travaux pourraient être lancés mi 2013.

2/ Compte rendu annuel à la collectivité

Ce point de situation étant fait, il y a lieu de présenter le bilan actualisé 2011.

⇒ DEPENSES

Acquisitions

A titre de rappel, pour permettre dans toute la mesure du possible d'éviter le recours à l'expropriation qui aurait naturellement repoussé le démarrage de l'opération dans un calendrier très éloigné, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et la Ville de Trets avaient autorisé la SPLA Pays d'Aix Territoires à acquérir les terrains jusqu'à 30 €/m². Le bilan prévisionnel avait été bâti sur ces bases.

Aujourd'hui, le bilan prend en compte les éléments connus pour les acquisitions à l'intérieur du périmètre. Ainsi, le montant global des acquisitions est réduit de 628.500 € pour tenir compte des éléments intégrés dans les différents accords, promesses ou actes de vente.

Les acquisitions possibles en dehors du périmètre, qui sont actuellement à l'étude par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, ne sont pas intégrées dans le présent bilan dans la mesure où, si elles sont réalisées, elles s'accompagneront d'une modification du périmètre d'intervention de la SPLA Pays d'Aix Territoires et donc d'un changement important du projet global d'aménagement de la ZAC.

Travaux

Le montant des travaux à réaliser est réévalué sur les indications du BET qui estime l'ensemble des travaux à réaliser à 4.092.000 € HT soit une augmentation de 550.000 € HT.

Cette augmentation s'explique par la prise en compte d'un linéaire de voie supérieur pour envisager l'amorce des voiries des autres tranches de la ZAC mais également par l'intégration d'une participation financière au raccordement sur la RD 6 par giratoire ou carrefour.

Honoraires

Les honoraires sont mécaniquement en augmentation de 10%.

Frais divers

Un montant de 19.000 € de frais divers (reprographie, parution annonces...), non prévus au départ, est intégré aux dépenses.

Charges financières

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ayant validé le principe d'une avance de trésorerie sur l'opération et versé le montant correspondant, soit 4,2 M€, le total des charges financières est réduit de 368.154 €.

⇒ RECETTES

Cessions

En l'absence d'éléments nouveaux sur le périmètre et le découpage, les hypothèses de cession intégrées dans le bilan précédent sont intégralement reprises.

Participations

La participation en terrain de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix est maintenue à son montant approuvé dans le contrat de concession et ceci dans l'attente de la décision prochaine sur le périmètre opérationnel final et sur le coût réel des travaux à réaliser après accord sur le dossier Loi sur l'Eau.

Le bilan ainsi établi fait ressortir un solde positif de 338.693 € HT.

Vous voudrez bien vous prononcer sur le bilan présenté à votre examen.

Le Directeur

Jean-Louis VINCENT

ZAC BURLIERE

Intitulé	Bilan		Fin 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016/2020	Bilan	
	Approuvé	Réalisé								Nouveau	Ecart
RESULTAT D'EXPLOITATION	-32 180	533 018	290 087	242 931	-1 666 563	306 871	1 029 826	-1 611 191	1 746 932	338 693	370 873
DEPENSES	8 511 553	72 041	9 933	62 108	2 134 526	698 468	1 750 730	3 021 469	368 485	8 145 719	-365 834
ETUDES		0								0	
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	3 622 223	2 030		2 030	2 130 726	237 370	533 500	10 125	79 970	2 993 721	-628 502
TRAVAUX	3 542 000	0				354 200	1 062 600	2 675 200		4 092 000	550 000
HONORAIRES	421 176	10 078		10 078	8 800	46 962	120 886	271 272	23 000	480 998	59 822
FRAIS DIVERS		0			5 000	5 000	4 000	5 000		19 000	19 000
PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS		0								0	0
CHARGES FINANCIERES	366 154	0								0	-366 154
REMUNERATIONS	560 000	59 933	9 933	50 000	50 000	54 936	69 744	59 872	265 515	560 000	0
Rémunérations forfaitaires	510 640	59 933	9 933	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 707	510 640	0
Rémunérations variables	49 360	0				4 936	19 744	9 872	14 808	49 360	0
Reprise TVA		0								0	0
RECETTES	8 479 373	605 059	300 020	305 039	527 963	1 005 139	2 820 556	1 410 278	2 115 417	8 484 412	5 039
CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	7 051 390	0				705 139	2 820 556	1 410 278	2 115 417	7 051 390	0
PARTICIPATIONS	1 427 963	600 000	300 000	300 000	527 963	300 000	0	0	0	1 427 963	0
Participations concédant	1 427 963	600 000	300 000	300 000	527 963	300 000				1 427 963	0
Participations autres		0								0	0
SUBVENTIONS		0								0	0
AUTRES PRODUITS	20	5 059	20	5 039						5 059	5 039
PRODUITS FINANCIERS		0								0	0
REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS		0								0	0
Reprise TVA		0								0	0
FINANCEMENT		0	0	0	4 200 000	0	0	-4 200 000	0	0	0
AMORTISSEMENTS	0	0	0	0	0	4 200 000	4 200 000	4 200 000	0	12 600 000	12 600 000
EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)										0	0
AVANCES (REMBOURSEMENT)										12 600 000	12 600 000
TRESORERIE (SORTIES)										0	0
MOBILISATIONS	0	0	0	0	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	0	12 600 000	12 600 000
EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)										12 600 000	12 600 000
AVANCES (ENCAISSEMENTS)										0	0
TRESORERIE (ENTREES)	9 861 445	605 059	300 020	305 039	527 963	1 143 346	3 373 385	1 686 692	2 530 039	9 866 485	0
Recettes TTC (clients)										9 866 485	0
Dépenses TTC (Fournisseurs)	9 998 293	87 863	9 933	77 930	2 614 853	824 600	2 128 043	3 601 942	375 217	9 632 518	0
TVA	0	0	0	0	0	0	0	0	-104 727	-104 727	0
TRESORERIE PERIODE	-136 848	517 197	290 087	227 109	2 113 110	318 746	1 245 342	-6 115 249	2 259 548	338 693	0
TRESORERIE CUMUL			290 087	517 197	2 630 307	2 949 053	4 194 394	-1 920 855	338 693		

OBJET : Zones d'activités - ZAC communautaire de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2011)

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse LOISSAINS MASINI



14 NOV. 2012